



A Tous PNC AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

mardi 16 mars 2010

T : 01 48 64 49 29

CDG : 01 41 56 40 76/77/78 – ORY : 06 07 25 22 56 (merc & vend)

NEO MAINTENU

NEO n'a pas dit son dernier mot...

L'UNAC non plus !

Préavis maintenu

Le 12 mars, La direction a réuni une nouvelle fois l'ensemble des syndicats pour leur exposer l'urgence qu'il y aurait à mettre en place le nouveau produit européen. La direction voulait connaître les points de blocage des syndicats puisque, selon elle, seules « quelques évolutions de service » seraient désormais demandées.

Malheureusement, l'acceptation d'efforts qui auraient pu être consentis sur la seule partie « produit » n'offre aucune garantie concernant la réduction de la compo-peq qui sera, selon la Direction, mise en application à l'été 2011 ; ni aucune garantie concernant le maintien de l'emploi des PNC Moyen/Court Courrier à Air France.

Plus fort encore : si la priorité de la compagnie est d'obtenir la mise en place du nouveau produit dès le 28 mars, la direction confirme sa volonté d'anticiper la négociation des règles d'utilisation & du décompte de l'activité des PNC en trouvant un accord avec les parties signataires (SNPNC, UNSA, CFTC).

Sans doute peut-on regretter que le manque de visibilité donné, tant aux salariés qu'aux syndicats, et l'absence de perspective concernant l'activité MC n'a fait qu'attiser une méfiance qui aura accompagné ce qu'on peut qualifier de simulacre de négociations.

La stratégie qui a consisté à ghettoïser le MC pour mieux le stigmatiser et faire payer à sa seule population les effets tant structurels que conjoncturels s'est révélée profondément détestable et n'aura pas manqué de marquer les esprits.

Comment accompagner un projet de réforme du produit Moyen-Court Courrier quand la direction refuse de reconnaître (et d'assumer) qu'une partie du déficit que connaît l'activité MC est due au fait qu'elle est organisée pour apporter un flux vital au réseau LC, sans compter qu'elle réalise 40 % de la recette AF ?

Si la Direction passe en force

Conflit PNC le 28 mars

De plus, beaucoup d'anciens du MC ont encore en mémoire la cuisante expérience issue de la période Christian Blanc, où l'instigateur du HUB fit chèrement payer (en termes de productivité) sa création à notre population. Si bien que même un haut responsable des ressources humaines de la compagnie avait fini par s'en émouvoir et avait décidé lors des négociations de 2003 d'améliorer en priorité ce qu'il avait alors qualifié de « mine de sel ».

Il nous aura fallu 10 ans pour rétablir des charges de travail qui, sans être idéales, peuvent être qualifiées d'acceptables sur le long terme. Aussi, nous ne laisserons pas certains technocrates émoussés par les délires du Marketing balayer le résultat d'années de négociations d'un revers de la main, sans contreparties.

QUE RISQUE-T-IL DE SE PASSER ?

Les compositions d'équipage Moyen & Court Courrier, de même que les charges de travail, sont contractualisées dans un accord à durée indéterminée signé par le SNPNC, la CFDT et l'UNAC. Il est probable que la Direction, devant le refus des syndicats de se plier à sa volonté, soit tentée de dénoncer les Protocoles Moyen et Court courrier. Ceux-ci continueraient néanmoins à s'appliquer pendant 15 mois, ce qui n'empêcherait aucunement la direction de mettre en place transitoirement certaines modifications n'impactant pas les protocoles (classe premium, allègement de certaines prestations en classe M, suppression des offres d'accueil, etc...).

Que ce soit pour obtenir un avenant au protocole actuel ou pour négocier un accord de substitution, il est à craindre que la proximité des échéances électorales se révèle une période peu propice à engendrer des négociations productives qui déboucheraient sur un équilibre souhaitable. C'est traditionnellement un terrain propice au développement de comportements de rancœur et de jusqu'au-boutisme, que la direction n'aura d'ailleurs pas manqué de fertiliser ces derniers temps. Tout sera forcément envenimé.

La compagnie sera peut-être tentée de passer en force, et fera alors le choix de mettre unilatéralement en place tout ou partie des modifications et normes de service du Projet NEO, s'exposant de ce fait à des représailles de la part des syndicats.

Quelques réunions sont encore prévues avant la fin du mois, mais le peu de temps imparti ne laisse pas présager d'un dénouement heureux.

Cocteau disait que le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où l'on peut aller trop loin. L'audace de la direction est telle que nous ne voyons aucune raison de ne pas maintenir le conflit prévu à la fin du mois.

Pour l'UNAC, si la direction persiste à vouloir lowcostiser le PNC avec NEO, il y aura forcément conflit le 28 MARS.

Abonnez-vous au fil RSS du site www.unac.asso.fr pour recevoir en temps réel toutes nos publications sur votre ordinateur.



Abonnez-vous à la Newsletter UNAC pour recevoir par mail les infor-

DEMANDE D'ADHÉSION UNAC

Nom : Prénom : Matricule :
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :
Tel port : Grade : Mail :@.....